



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°63-2024-111

PUBLIÉ LE 3 MAI 2024

Sommaire

63_REC_Rectorat de l' Académie de Clermont-Ferrand /

63-2024-04-18-00008 - ARRETE JURY CERT 2024 POUR PUBLI RAA (1 page)	Page 3
63-2024-04-18-00009 - ARRETE JURY CPE 2024 POUR PUBLI RAA (1 page)	Page 5
63-2024-04-18-00011 - ARRETE JURY PEPS 2024 POUR PUBLI RAA (1 page)	Page 7
63-2024-04-18-00010 - ARRETE JURY PLP 2024 POUR PUBLI RAA (1 page)	Page 9

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

63-2024-04-18-00008

ARRETE JURY CERT 2024 POUR PUBLI RAA



**ARRETE RECTORAL EN DATE DU 18 AVRIL 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY
ACADEMIQUE CHARGE D'APPRECIER L'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS
STAGIAIRES EN VUE DE L'ADMISSION AU CAPES OU CAPET
-SESSION 2024-**

Le Recteur,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique, chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014, en vue de l'admission au CAPES ou au CAPET session 2024, est constitué comme suit :

Présidente :

Madame Annabelle RESTOY, doyenne des IA-IPR

Vice-Président :

Monsieur Noël GORGE, IA-IPR lettres

Membres :

Madame Anne EBERLE, principale du collège Molière - Beaumont

Madame Adeline DUBOIS, IA-IPR espagnol

Monsieur Jean-Claude FRICOU, IA-IPR sciences et techniques industrielles

Monsieur Nicolas OLIVIER, représentant INSPE

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNÉ

Karim BENMILOUD

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

63-2024-04-18-00009

ARRETE JURY CPE 2024 POUR PUBLI RAA



**ARRETE RECTORAT EN DATE DU 18 AVRIL 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY
ACADEMIQUE CHARGE D'APPRECIER L'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION STAGIAIRES EN VUE DE L'ADMISSION AU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION
SESSION 2024**

Le recteur,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des conseillers principaux d'éducation stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014, en vue de l'admission au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, session 2024, est constitué comme suit :

Président :

Monsieur Charles MORACCHINI, IA-IPR établissement et vie scolaire

Vice-Présidente :

Madame Annie BALLARIN, IA-IPR établissement et vie scolaire

Membres :

Monsieur Olivier LOPEZ, IA-IPR établissement et vie scolaire

Madame Sandrine MOURIER-STOPAR, proviseure du lycée Gergovie – Clermont Ferrand

Madame Catherine WAVRANT, proviseure du lycée professionnel Marie Laurencin - Riom

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNÉ

Karim BENMILOUD

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

63-2024-04-18-00011

ARRETE JURY PEPS 2024 POUR PUBLI RAA



**ARRÊTE RECTORAL EN DATE DU 18 AVRIL 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY
ACADEMIQUE CHARGE D'APPRECIER L'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS D'EPS
STAGIAIRES EN VUE DE L'OBTENTION DU CAPEPS
-SESSION 2024-**

Le Recteur,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique, chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs d'EPS stagiaires évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014, en vue de l'admission au CAPEPS session 2024, est constitué comme suit :

Président :

Monsieur Jean-Marc BODET, IA-IPR EPS

Vice-Président :

Madame Marie-Estelle ROUVE, IA-IPR EPS

Membres :

Monsieur Cédric CARRIE, principal du collège Teilhard de Chardin - Chamalières
Madame Isabelle GERMAIN, principale du collège Henri Pourrat - Ceyrat
Monsieur Michael TAILLEUX, IA-IPR EPS

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNÉ

Karim BENMILOUD

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

63-2024-04-18-00010

ARRETE JURY PLP 2024 POUR PUBLI RAA



**ARRETE RECTORAL EN DATE DU 18 AVRIL 2024 PORTANT COMPOSITION DU JURY
ACADEMIQUE CHARGE D'APPRECIER L'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS
STAGIAIRES EN VUE DE L'ADMISSION AU CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE
LYCEE PROFESSIONNEL
-SESSION 2024-**

Le Recteur,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury académique, chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des professeurs stagiaires, évalués selon les modalités de l'arrêté du 22 août 2014, en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, session 2024, est constitué comme suit :

Présidente :

Madame Agnès DANTIL, doyenne des IEN.ET-EG

Vice-Président :

Monsieur Damien ROQUESSALANE, I.E.N. ET-EG lettres anglais

Membres :

Madame Marianne WOOLVEN, représentante de l'INSPE

Monsieur Gilles CEYRAS, proviseur LP Rabelais – Brassac les Mines

Monsieur Laurent DEQUAIRE, I.E.N. ET-EG STI

Madame Pascale MARCHAIS, I.E.N. ET-EG arts appliqués

Madame Catherine WAVRANT, proviseure du LP Marie Laurencin - Riom

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SIGNÉ

Karim BENMILOUD